

COMMUNE DE GRAINVILLE LA TEINTURIERE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CHANT DES OISEAUX

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées au budget 2022 et réalisées pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année 2022.

Le compte administratif a été voté le 14 avril 2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget lotissement le chant des oiseaux. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section d'exploitation) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité la réalisation de ce lotissement.

Les recettes correspondent aux sommes encaissées au titre de la vente des parcelles.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les travaux pour la réalisation de ce lotissement.

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2022 représentent 273.593,92 €.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	37.536,42 €	Excédent brut reporté	
Autres dépenses de gestion courante		Produits services, domaine et ventes div	126.168,00 €
Dépenses financières		Produis financiers	
Dépenses exceptionnelles		Autres recettes de gestion courante	
Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	
Total dépenses réelles		Total recettes réelles	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	236.057,50 €	Opération d'ordre transfert entre sections	161.150,478 €
Total général	273.593,92 €	Total général	287.318,47 €

II. La section d'investissement

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Solde exécution	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	161.150,47 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	236.057,50 €
Total général	161.150,47 €	Total général	236.057,50 €

III. Les données synthétiques du compte administratif 2022 – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

- Dépenses 273.593,92 €
- Recettes 287.318,47 €
- Excédent de clôture 13.724,55 €

b) Recettes et dépenses d'investissement :

- Dépenses 160.150,47 €
- Recettes 236.057,50 €
- Excédent de clôture 74.907,03 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L.5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Grainville la Teinturière,
le 14 avril 2023

Le Maire,
René VIMONT